



ÉLECTIONS MUNICIPALES 23 ET 30 MARS 2014

Loïc Le Meur

Plœmeur, vivre et réussir ensemble

Plañvour, bevañ ha dont da benn a-stroll

Ploemeur, le 27 Février 2014

Madame, Monsieur,

Vous m'avez adressé votre lettre ouverte à tous les candidats aux prochaines élections municipales et je vous en remercie. Bien que bon nombre de réponses aux questions posées soient déjà connues des habitants du Fort-Bloqué, c'est bien volontiers que je vous apporte ces précisions au nom de l'ensemble des membres de la liste que j'ai le plaisir de conduire.

1) En premier lieu, vous nous interrogez sur le mode de relation à établir entre les associations locales de quartiers et les élus au suffrage universel représentant l'ensemble de la population communale. Nous pensons qu'il faut conserver la méthode établie de rencontres régulières en fonction des besoins avec les adjoints chargés des secteurs concernés par les problématiques posées. Je n'oublie pas la relation directe que nous avons instituée depuis de très nombreuses années entre la population et leurs élus au travers des conseils de quartier, lieu de démocratie participative par excellence.

Sur les projets, notre méthode de co-construction avec les habitants est reconnue et nous souhaitons la poursuivre. Il en est de même de la désignation dans la future équipe municipale, de référents de quartiers. Ces derniers sont ainsi les correspondants quotidiens avec l'ensemble des habitants du secteur concerné. Ces dispositions ont fait leurs preuves sur l'ensemble du territoire communal.

2) Concernant l'école René-Guy Cadou, les efforts entrepris par les municipalités que j'ai eu l'honneur de présider, démontrent notre volonté de la soutenir: extension-construction d'une nouvelle classe, d'un nouvel équipement de restauration scolaire, aménagements intérieurs et extérieurs des locaux, soutien permanent aux projets d'école...

Son maintien dans le temps est lié comme vous le savez à la présence de jeunes enfants. Cependant, la population vivant au Fort-Bloqué s'y plait légitimement et peu de jeunes couples peuvent s'y installer faute d'une rotation suffisante au sein des logements existants.

Ce constat de vieillissement de la population sur le littoral est pour nous une préoccupation importante et nous voulons y répondre au travers de diverses actions. Il est interdit par la loi, d'envisager des extensions d'urbanisation sauf à densifier le quartier actuel, et ceci n'est pas toujours accepté des riverains. La défense de l'environnement qui vous est comme à nous précieuse et le respect de la loi littoral ne les autorisent pas.

Par ailleurs, nous avons recherché depuis plusieurs années, à accueillir les enfants des familles guideloises situées à proximité du Fort-Bloqué afin d'accroître la fréquentation de cette école. Nous sommes très attachés à cette école et nous mettons tout en œuvre pour la maintenir.

3) Vous nous interrogez ensuite sur les services que vous souhaitez voir s'implanter sur le Fort-Bloqué tels qu'une maison médicale et un DAB. J'ai pu lors de nos conseils réguliers de quartiers, apporter déjà des réponses à ces deux questions qui m'avaient été posées.

Concernant la maison médicale, sachant que des médecins généralistes demeurent au Fort Bloqué, je pense que s'ils n'ont pas souhaité y ouvrir un cabinet médical, c'est sans doute en raison de la réalité démographique du quartier. L'installation des médecins est libre et nous avons la chance de disposer sur notre commune de Ploemeur de nombreux et compétents médecins.

Le Distributeur Automatique de Billets - DAB - relève d'une demande récurrente. Cette question a déjà été posée aux banques implantées sur notre commune. Une telle installation est possible mais elle répond à des exigences économiques privées. Si aucune réponse favorable n'a été donnée, peut-être faut-il en rechercher la raison dans la rentabilité de cet équipement (nécessité de plusieurs milliers de retraits par mois) sur le Fort-Bloqué.

4) Les travaux de consolidation du talus du port et de la plage sont comme vous le savez, prévus et doivent être réalisés dans les deux mois à venir. Les tempêtes successives de cet hiver (ainsi que celles encore annoncées) nécessitent de nombreux travaux sur le littoral ploemeurois. Ceux-ci ont été évalués et seront entrepris dès que possible sur l'ensemble des sites concernés, notamment afin de consolider le cheminement piéton récemment érodé.

5) Sur la question des rejets en mer des boues de dragage, et plus généralement sur la question de l'ensemble des dragages des ports bretons, le travail mené par la Région Bretagne auquel s'est associé la communauté d'agglomération du pays de Lorient nous paraît constituer la réponse. Les sédiments pollués ne peuvent à l'évidence être rejetés en mer et il convient donc de les séparer des autres sédiments provenant de la mer et de les traiter à terre.

6) L'attractivité du littoral du Fort-Bloqué a fait l'objet d'aménagements et d'embellissements conséquents qui permettent aujourd'hui une fréquentation importante et sécurisée. Pour mémoire, il faut rappeler que la commune a investi autant de moyens financiers dans l'aménagement du Fort-Bloqué que dans la rénovation de la place de l'église au centre-ville. Nous constatons que de nouveaux commerces dynamiques sont venus compléter ceux existants.

L'attractivité du littoral repose sur un ensemble d'actions que nous menons depuis plusieurs années et que nous voulons renforcer afin de développer encore notre économie touristique.

7) La question des antennes relais de téléphonie mobile a fait l'objet depuis trois ans de nombreux débats essentiellement sur le Fort-Bloqué. Nous demeurons pour notre part sur le constat retiré des deux derniers conseils de quartier. La demande de téléphonie mobile exprimée par la population est très importante sur le Fort-Bloqué et il convient donc d'y répondre dans le cadre réglementaire bien évidemment. Nous sommes très attentifs à l'évolution de la législation en la matière et nous nous engageons à la faire strictement respecter.

Ainsi que vous le constatez, nous avons toujours porté une attention particulière à l'ensemble des quartiers qui composent notre grande commune et nous souhaitons poursuivre avec vous ce travail dans l'intérêt de Ploemeur et de tous ses habitants.

J'espère que ces précisions répondront à vos interrogations et je me tiens avec l'ensemble des membres de la liste « **Ploemeur, vivre et réussir ensemble** », à votre disposition pour vous apporter des informations complémentaires.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les plus cordiales,

Loïc LE MEUR

CONTACTS

- Liste "Ploemeur, vivre et réussir ensemble" conduite par Loïc Le Meur
- » Local de campagne : **Permanence 1 place Falquério 56270 Ploemeur**
mercredi, samedi et dimanche : 10h-12h, vendredi : 17h-19h, samedi : 15h-17h, réception sur rendez-vous
 - » Téléphone : **02 97 78 04 35** (fixe) et **06 40 69 31 07** (portable)
 - » E-Mail : loiclemeur2014@gmail.com
 - » Site web : www.ploemeur-vivreetreussiresemble.fr
 - » Facebook : <https://facebook.com/ploemeurvivreetreussiresemble>